

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** La Chambre permet-elle au député de présenter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la dite motion?

(La motion est adoptée.)

#### DEMANDES DE DOCUMENTS

##### LA COMMISSION DE DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES POUR L'ALBERTA

**M. Eldon M. Woolliams (Bow River)** propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous rapports, registres ou documents indiquant l'endroit, le jour et l'heure des audiences publiques qu'a tenues la commission de délimitation des circonscriptions électorales pour l'Alberta, ainsi que les membres de la commission et du personnel qui étaient présents à chaque audience; de copie des procès-verbaux et des délibérations de chaque séance; de copie du procès-verbal de chaque séance s'il n'y a pas eu de rapport complet; de mémoire remis aux membres de la commission qui étaient absents d'une séance; et de résumé ou d'autre document que la commission ou un de ses membres a préparé pour exposer les raisons des changements opérés dans la délimitation des circonscriptions électorales de l'Alberta.

—Monsieur l'Orateur, cette motion a été reportée à l'ordre du jour. En résumé, nous demandons la production de copie de tous rapports, registres et autre documents relatifs aux audiences publiques qu'a tenues la commission de délimitation des circonscriptions électorales pour l'Alberta. La Chambre était saisie hier de cette question et le secrétaire d'État (M<sup>lle</sup> LaMarsh) a exposé cette situation en disant qu'aucun ministre n'était comptable à la Chambre des délibérations de la commission. Le secrétaire d'État a dit que celle-ci avait été créée de toutes pièces par la loi et que personne n'était donc obligé de nous fournir ces renseignements en ce qui concerne la commission de délimitation des circonscriptions électorales.

Il est assez étonnant maintenant qu'on a adopté la loi instituant ces commissions qui tiendraient des audiences publiques, que le secrétaire d'État, en sa qualité de ministre de la Couronne, vienne nous dire: nous avons créé de toutes pièces au moyen d'une loi un organisme qui n'est comptable d'aucune manière au Parlement. On cherche à obtenir les rapports et les registres de ces audiences publiques pour voir de quelle documentation disposait la commission, lorsqu'elle a décidé de créer la circonscription de Rocky-Mountain qui s'étend sur 700 à 800 milles du Nord au

Sud. Nous voulons connaître les documents dont elle disposait lorsqu'elle a pris cette décision. Tous les députés comprennent pourquoi le ministre veut reporter cette affaire en vue d'un débat. C'est parce que, une fois le débat terminé, le rapport de la commission sera arrivé, délimitant une fois pour toutes les frontières des circonscriptions de l'Alberta.

Si cette documentation nous avait été fournie lorsque nous avons débattu cette question—et d'après la loi nous avons le droit de la débattre avant que le rapport soit renvoyé à la commission pour qu'elle tranche le cas définitivement—nous aurions pu mieux comprendre l'affaire et présenter un bien meilleur argument. Tous les députés de l'Alberta, les conservateurs et aussi ceux du Crédit social, ont fait valoir que la circonscription de Rocky-Mountain déséquilibrerait la carte électorale de l'Alberta. Nous avons dit aussi que l'Alberta méritait deux circonscriptions de plus, que la population de Calgary et d'Edmonton s'était accrue; si l'on additionnait la population de Calgary-Sud et Calgary-Nord et qu'on divisait ce chiffre par trois, on obtiendrait une formule de population appropriée. Quant à Edmonton, on a dit que si l'on additionnait la population des trois circonscriptions et que l'on divisait ce chiffre par quatre, on obtiendrait également la formule de population appropriée. Toutes les autres circonscriptions répondaient à la formule de population et selon nous, on laisserait grouper des gens aux intérêts communs, et on ne disloquerait pas la carte des circonscriptions.

Nous avons voulu connaître le contenu du rapport et les recommandations du commissaire à la représentation. Nous avons voulu savoir si la commission n'a pas tenu compte des documents qui lui ont été soumis et si elle a tiré ses propres conclusions sur la question, nous avons certainement le droit d'obtenir ces renseignements. C'est une situation consternante. J'aurais aimé que certains ministres soient de ce côté-ci de la Chambre pour voir leur réaction si nous, à titre de membres du gouvernement, avions déclaré qu'aucun ministre de la Couronne n'était chargé de fournir ces renseignements à la Chambre.

La première question qui vient à l'esprit est: Que veut-on cacher? Qu'y a-t-il de si secret? Nous avons institué des commissions indépendantes pour obtenir un remaniement indépendant mais nous n'avons même pas pu connaître les faits afin de pouvoir débattre cette question d'une façon intelligente avant que le rapport soit renvoyé à la commission. Même maintenant, nous ne les connaissons pas. Nous ne possédons pas les faits même à ce stade.